

Un schéma pour l'avenir

Devant l'**urgence climatique et le coût de l'énergie**, il devient indispensable pour les communes de définir une stratégie de rénovation du parc bâti communal et tenant compte des coûts engagés, pour répondre à ses besoins programmatiques.

Le SDR permet de répondre à ces enjeux en

- / planifiant l'amélioration et la valorisation du parc bâti communal
- / anticipant les enjeux à venir et permet de saisir les opportunités de projet.

Témoignage

Pierre JOLY, maire de Bourg-sur-Gironde

« Cela nous évite d'avoir des doutes et d'engager la commune dans des projets qui ne seraient pas bons pour elle. Cela nous a permis de prioriser nos actions et nous a donnés des arguments solides pour expliquer à nos administrés nos choix. »

Pour en savoir plus

Le CAUE et l'Alec vous propose un rendez-vous **dans votre commune** avec nos conseillers en maîtrise de l'énergie et architecture pour une présentation plus détaillée du Schéma Directeur de Rénovation.

Renseignements

Tel : 05 56 97 81 89
contact@cauegironde.com
www.cauegironde.com

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Gironde accompagne les élus, collectivités locales, institutions et particuliers dans leurs démarches d'aménagement et d'urbanisme.

Créé par le Conseil départemental de la Gironde en 1979, suite à la loi sur l'Architecture de 1977, **le CAUE a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il est investi d'une mission de service public au profit de tous.**

Le CAUE de la Gironde assure à la fois une **offre technique, pédagogique et culturelle** dans la conduite de ses missions assignées par la loi. **Conseiller, former, informer et sensibiliser** tous les acteurs et citoyens d'un territoire à la qualité du cadre de vie sont les missions du CAUE.

L'équipe du CAUE

Elle se compose d'experts du territoire, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieur en maîtrise de l'énergie, ingénieure écologue, juriste, conseiller santé des végétaux.

Le public du CAUE

Les citoyens, associations, syndicats, mairies, communautés de communes, syndicats mixtes, offices du tourisme, collectivités publiques, professionnels, corps enseignant.

Rénover son bâti communal n'est plus un casse-tête !

SCHÉMA DIRECTEUR DE RÉNOVATION

CONCILIER
RÉNOVATION
ARCHITECTURALE
ET ÉNERGÉTIQUE

Un outil d'aide à la décision

Le CAUE de la Gironde a développé, en partenariat avec l'Alec (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), un outil d'aide à la décision (le Schéma Directeur de Rénovation, SDR) permettant aux collectivités de dresser une photographie de leur patrimoine et **d'estimer les enjeux de sa rénovation, pour définir des projets de rénovation globale**, des projets de rénovation pertinents et d'esquisser la stratégie d'intervention.

Le SDR, c'est une approche **d'analyse multicritères du bâti**. Tout au long des étapes, les bâtiments sont notés sur des critères techniques, de confort, d'ergonomie, de qualité architecturale, etc. Les notes attribuées sont pondérées en fonction des degrés « d'importance », dressant un tableau objectif de l'état du parc bâti, facilitant les prises de décisions.

Le SDR permet :

- / d'identifier les projets de rénovation prioritaires
- / de visualiser l'évolution de ses bâtiments à moyen terme
- / d'esquisser une méthode pour engager les rénovations
- / de définir une stratégie technique et financière pour mener à bien les projets

A améliorer



A rénover



A vendre



Une analyse multicritère

Le Schéma Directeur de Rénovation (SDR) est un outil qui analyse le bâti en fonction de plusieurs critères, notamment :

- / la valeur architecturale (valeur patrimoniale, situation urbaine, etc.)
- / l'état des bâtiments (façade, électricité, menuiseries, etc.)
- / la fonctionnalité et l'usage du bâti (ergonomie, confort d'hiver et d'été, accessibilité PMR, etc.)
- / la consommation énergétique (nature de l'isolant, épaisseur des murs, etc.)
- / le potentiel d'amélioration (terrain, exposition, possibilité d'extension, etc.)

Par cette approche technique et architecturale, par cette notation objective et par **l'exhaustivité des caractéristiques étudiées**, le CAUE fournit aux élus une synthèse décrochée de ces sujets et aborde simultanément les différents enjeux d'un projet de rénovation.

Les étapes

Etape 1

1^{er} MOIS



Liste des bâtiments / Etat des lieux
Réunion avec les élus pour l'inventaire des bâtiments concernés + visite terrain.

Etape 2

2^e MOIS



Analyse de l'existant (consommation énergétique, confort et ergonomie, état du bâti), le tout noté de 0 à 5 (note pondérée) = définition des projets pour lesquels la possibilité d'une rénovation doit être étudiée.

Etape 3

3^e MOIS



Évaluation du potentiel d'amélioration et de la valeur patrimoniale pour juger de la pertinence d'une rénovation lourde sur les bâtiments retenus (potentiel d'amélioration énergétique, évolutivité du bâtiment, valeur architecturale), la note obtenue (de 0 à 5) identifie les projets justifiant réellement d'une rénovation lourde. Seconde réunion avec les élus (échange sur les projets actuels de la commune).

Etape 4

4^e MOIS



Élaboration du schéma directeur du parc bâti, traduction des conclusions de l'étude en planning opérationnel à moyen terme (bâtiments à céder, améliorations à apporter sans travaux importants, rénovation énergétique complète à programmer).